



VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Service de l'eau potable

EXERCICE 2024

*Ce document reprend les définitions de l'arrêté du 2 mai 2007
de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008
et de l'arrêté du 2 décembre 2013*

Rapport établi conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1
du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport présenté à l'assemblée délibérante le 05/11/2025

Sommaire

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	3
1. Contexte	3
2. Estimation d'habitants desservis.....	4
3. Abonnements au service.....	4
4. Ressources en eau	4
5. Volumes vendus	5
6. Linéaire du réseau de desserte	5
Tarification de l'eau et recettes du service	6
1. Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes	6
2. Le prix de l'eau	7
3. Recettes du service.....	8
INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	8
1. Qualité de l'eau	8
2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	8
3. Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes	10
4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	11
5. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	12
Financement des investissements	13
6. Travaux engagés et à venir.....	13
7. Branchement en plomb.....	13
8. Etat de la dette	13
Actions de solidarité et de coopération décentralisée	14
1. Aide au paiement des factures d'eau aux personnes en situation de précarité.....	14

Le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. Contexte

Le service d'eau potable est assuré par la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne sous la forme de gestion en régie directe.

Les ressources propres à la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne sont toutes gravitaires et proviennent des sites suivants :

- Les sources d'**Albanne** sur le territoire de la commune de Montricher-Albanne comportent 12 captages et ont assuré **88 %** des besoins de la collectivité.
- La source de la **Bettaz** sur le territoire de la commune de Fontcouverte-La Toussuire comporte 1 captage et assure la desserte des hameaux du Tilleret et de la Combe des Moulins. Cette ressource n'a pas été exploitée en 2023 mais réutilisée fin 2024.

Les ressources complémentaires :

- L'adduction du SMAEMM (Syndicat Mixte d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne) complète l'adduction en provenance d'Albanne et représente 11.8% des apports en eau dans le réseau.
- Pour desservir les hameaux situés au sud-ouest de la ville, un complément d'alimentation est assuré par les réseaux de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (0.004 %).

Stockage

La ville de Saint-Jean-de-Maurienne possède 7 réservoirs de stockage répartis sur le territoire en fonction du découpage de son réseau de distribution. La capacité de stockage cumulée des réservoirs est de 4279 m³ dont 1331 m³ dédiés à la réserve incendie. Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable de 2012, le besoin en eau journalier en situation normale a été estimé à 1955.6 m³/jour ce qui représente une autonomie moyenne d'environ un jour et demi.

Traitement

L'eau issue des adductions d'Albanne et du SMAEMM transite par une unité de traitement par ultraviolets.

Les alimentations complémentaires de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan sont partiellement traitées au Chlore par le gestionnaire de ces réseaux (SUEZ).

Télégestion

Les réseaux d'adduction d'Albanne et du SMAEMM ainsi que la gestion du stockage des réservoirs (entrées et sorties) sont contrôlés et/ou pilotés par un système de télégestion qui gère en permanence

le besoin des abonnés du service et permet par un système d'alarme de détecter les dysfonctionnements du service (fuites, ruptures de canalisation...).

2. Estimation d'habitants desservis

Nombre d'habitants desservis (population permanente)	7 524
--	-------

3. Abonnements au service

Abonnés	au 31/12/2024
Nombre d'abonnés domestiques	5154
Nombre d'abonnés non domestiques	2
Nombre total d'abonnés	5156
Ratio habitants/abonnés (VP 229)	1,46

Les deux abonnés non domestiques sont : Société TRIMET, société RIO TINTO.

4. Ressources en eau

Volumes d'eau prélevés

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource	Etat d'avancement de la procédure de protection ¹	Prélèvement année 2024 [m ³]
Albanne	Souterraine	80%	703315
La Bettaz	Souterraine	40%	1193
Total des prélèvements (captages d'eau) (m³)			704408
Nature des ressources utilisées : part des eaux souterraines en % des volumes totaux prélevés			100%

Volumes d'eau importés depuis d'autres services

Désignation de l'import	Etat d'avancement de la procédure de protection	Importation
		année 2024 [m ³]
SMAEMM (adduction)	80%	94485
3CMA : conduite intercommunale	80%	220
Total des importations (m³)		94705

¹ Etat d'avancement à indiquer selon le « barème » de l'indicateur [P108.3] : 0 % aucune action – 20 % études environnementales et hydrogéologique en cours – 40 % avis hydrogéologue rendu – 50 % dossier déposé en préfecture – 60 % arrêté préfectoral – 80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) – 100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

5. Volumes vendus

Volumes vendus aux abonnés du service

Volumes [m³]	année 2023	année 2024
Volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés	433543	411771
Volumes vendus aux abonnés non domestiques (Trimet+RIO)	30743	30163
Volumes vendus aux abonnés du service (1)	464286	441934

Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (= volumes exportés)

Volumes [m³]	année 2024
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable	0

Total des volumes vendus

Volumes [m³]	année 2024
Total des volumes vendus	0

6. Linéaire du réseau de desserte

	au 31/12/2024
Linéaire du réseau de desserte (L) en km	56 km

*Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution **mais ne comprend pas les branchements**.*

Tarification de l'eau et recettes du service

1. Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes

Modalités de tarification

- La relève est faite annuellement (à l'automne) et permet d'éditer la facture définitive de solde
- Tout abonné dont la consommation annuelle estimée est supérieure à 250 m³ reçoit une facture intermédiaire dans le premier semestre de l'année et une facture de solde en fin d'année
- Le nombre de factures éditées par la régie de l'eau est de 6141 pour l'année 2024
- L'abonnement est payable avec la facture définitive de solde
- Le service est assujéti à la TVA au taux de 5,5%

Tarif des prestations annexes (2024)

- Le service ne perçoit aucun frais d'accès
- Le montant de l'abonnement ordinaire est de 58 € HT
- Le forfait d'ouverture et de fermeture de compteur est de 20.5 € HT
- Le forfait de pose et de dépose de compteur est de 40 € HT
- Le forfait pour relève supplémentaire à la demande de l'abonné est de 20.5 € HT

Références tarifaires

L'ensemble des tarifs de l'eau et des autres prestations appliqués aux abonnés du service est fixé chaque année par délibération. Pour les tarifs appliqués en 2024, il s'agit de la délibération n° SG-D-231213-09 du 13 décembre 2023.

2. Le prix de l'eau

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation (%)
Part de la collectivité				
EAU Part Fixe	Abonnement	58,00	58,00	0,00%
EAU part variable	[€ HT/m ³]	1,32	1,34	1,33%
ASSAINISSEMENT Part Fixe	Abonnement	34,00	40,00	17,65%
ASSAINISSEMENT part variable	[€ HT/m ³]	1,21	1,32	9,13%
Tiers				
Agence de l'eau	Redevance prélèvement	0,08	0,08	0,00%
Agence de l'eau	Redevance lutte contre la pollution 2024 - consommation + performance eau 2025 [€ HT/m ³]	0,28	0,44	57,14%
Agence de l'eau	Redevance modernisation des réseaux 2024- performance assainissement 2025 [€ HT/m ³]	0,16	0,01	-93,75%
TVA	eau	5,50%	5,50%	0,00%
TVA	assainissement	10%	10%	0,00%

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	Désignation	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation (%)
Part de la collectivité				
EAU	€ HT	216,40	218,50	0,97%
ASSAINISSEMENT	€ HT	178,60	197,80	10,75%
Tiers				
Agence de l'eau (EAU)	€ HT	43,20	62,40	44,44%
Agence de l'eau (ASSAINISSEMENT)	€ HT	19,20	1,20	-93,75%
TVA (EAU)	€	14,87	16,05	7,92%
TVA (ASSAINISSEMENT)	€	19,78	19,9	0,61%
TOTAL EAU	€ TTC	274,47	296,95	8,19%
TOTAL ASSAINISSEMENT	€ TTC	217,58	218,90	0,61%
TOTAL	€ TTC	492,05	515,85	4,84%
Tarif TOTAL théorique au m³	€ TTC	4,10	4,30	4,84%

Au 1^{er} janvier 2025 - Prix théorique du m³ d'eau potable
(sans l'assainissement) pour un usager consommant 120 m³

2,48 € TTC

3. Recettes du service

Recettes de la collectivité :

	année 2024
Recettes de vente d'eau aux abonnés : Hors taxes et hors redevances agence de l'eau (redevances pollution et prélèvement)	862196 €
Vente d'eau à d'autres services publics d'eau potable	0 €
<i>Le cas échéant :</i> <i>Contributions exceptionnelles</i> <i>(par exemple du budget général de la collectivité vers le budget eau)</i>	0 €
TOTAL [HT]	862196 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Qualité de l'eau

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

Paramètres microbiologiques	année 2024
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	36
Nombre de prélèvements conformes (respect des limites de qualité)	35
Pourcentage de prélèvements conformes	97.2%

Paramètres physico-chimiques	année 2024
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	36
Nombre de prélèvements conformes	36
Pourcentage de prélèvements conformes	100 %

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Code	Nom	Points max	Points obtenus
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5	5

VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau		15
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	10	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	De 1 à 5 pts	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	De 10 à 15 pts	13
VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé		28
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5	5
TOTAL			118

3. Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes

Calcul du rendement des réseaux d'eau potable

Code	Volume compté	2023	2024
VP 063	Volume comptabilisé domestique	433543	411771
VP201	Volume comptabilisé non domestique	30743	30163
VP221	Volume sans comptage	7 500	7 500
VP220	Volume de service	18000	35151
VP061	Volume vendu à d'autres services	0	0
	TOTAL volume distribué [m³]	489786	484585
VP059	Volume produit (sortie réservoirs)	738881	746677
VP060	Volume acheté à d'autres services	0	0
	TOTAL volume produit et acheté [m³]	738881	746677
	RENDEMENT [%]	66.2	64.9

Calcul de l'indice linéaire de consommation

Code	Volume compté	2023	2024
VP 063	Volume comptabilisé domestique	433543	411595
VP201	Volume comptabilisé non domestique	30743	30163
VP221	Volume sans comptage	7 500	7 500
VP220	Volume de service	18000	35151
VP061	Volume vendu à d'autres services	0	0
	TOTAL volume distribué [m³]	489786	484585

m3/km/j	INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION	23.96	23.69
	65+0,2*ILC	69,79	69,74

En 2024, le rendement est inférieur à 65+0,2*ILC.

4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Année de renouvellement	Identification	Longueurs renouvelées	
2024	ILLAZ St Martin la Porte (TELT adduction)	250	ml
	Rue des Chaudannes	84	ml
	Rue Sainte Claire de Ville	74	ml
	La Combe - Pont Désogus	502	ml
2023	ILLAZ St Martin la Porte (TELT adduction)	1100	ml
	Pont Pallier St Martin la Porte	130	ml
	Place de la cathédrale	30	ml
	Bouclage gare routiere rue Moulin des prés	61	ml
	Traverser la Combe des Moulins	32	ml
2022	Pont désogus - Bouclage AEP	50	ml
	Chemin du pré de la Garde	100	ml
	Quai de l'Arvan	550	ml
	Barreau (bouclage AEP) (TELT)	350	ml
	Entrée de ville (adduction) (TELT)	700	ml
2021	Pont Ramina (adduction)	360	ml
	Avenue Henri Falcoz	286	ml
	Rue de la sous-préfecture	87	ml
2020	Rue du Capitaine Bulard	82	ml
	Tranchée couverte (adduction) (TELT)		ml
	Rue René Cassin et Louis Sibué (TELT)	315	ml
	Rue de la Bastille	312	ml
	Lotissement du Belair	57	ml
2019	Chambre du pont d'arc et D1006 (adduction)	276	ml
	Rue de l'Epine	143	ml
	Rue Capitaine Bulard (1 ^{ère} tranche)	118	ml
	Avenue Aristide Briand	222	ml
2018	La Martinette	490	ml
	Le Tilleret	37	ml
	Rues Sous-préfecture + Chevalier Ducol	167	ml
	Route Pierre Paraz	325	ml
Linéaire renouvelé les 5 dernières années		3102 (4452 avec adduction)	ml
Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux de distribution	(Moyenne annuelle des 5 dernières années / longueur totale du réseau)	1.11 %	

5. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Captage	Indice d'avancement de la protection de la ressource	Volume prélevé/acheté [m ³]
		2024
Albanne	80%	694100
SMAEMM	80%	94485
La Bettaz	40%	0
CC Arvan	80%	220

au 31/12/2024	
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,00%

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ; 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture ; 60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant par les volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable (**pondération à réaliser sur la base des éléments renseignés au 1.4 ; où figurent par ressource volume prélevé et état d'avancement de la procédure de protection**).

Financement des investissements

6. Travaux engagés et à venir

Travaux réalisés en 2024 : (chapitres 23, 21 et 040) : 106585.23 € HT

- La Combe / Pont Désogus
- Pont Pallier St Martin la Porte
- Reprise de la canalisation zone de l'ILLAZ travaux liés à TELT
- Rue des Chaudannes
- Rue Sainte Claire Deville

Travaux engagés et à réaliser en 2025-26

- Reprise des regards – différentes rue de la ville avec des tampons marques ville de Saint Jean de Maurienne
- Reprise de la canalisation AEP Chemin du Pré de la Garde
- Illaz à St Martin la Porte (TELT - adduction) dévoiement 2 -ème partie
- Dévoiement de l'adduction route des Karellis TELT bandes transporteuses.
- Reprise du bouclage du secteur sous le bourg (travaux liés au chantier TELT)
- Rue Louis Sibué
- Rue de l'oasis

7. Branchement en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	Année 2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0

8. Etat de la dette

L'état de la dette fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31/12/2024	251067.35 €
Montant de l'annuité remboursée au cours de l'exercice 2024	46111.48 €
<i>dont annuité correspondant au remboursement du capital</i>	<i>33029.69 €</i>
<i>dont annuité correspondant au remboursement des intérêts</i>	<i>13081.79 €</i>

Actions de solidarité et de coopération décentralisée

1. Aide au paiement des factures d'eau aux personnes en situation de précarité

Montants des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (*en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles*).

	Année 2023	Année 2024
Montants des abandons de créance à caractère social (1) (€)	0	0
Nombre de demandes reçues – Fonds Eau	23	24
Nombre d'aides accordées - Fonds Eau	20	23
Montants des versements à un fond de solidarité (CCAS) (2)	0	0
Montant de l'aide accordée	2743.11	4632.52
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité en €/m³	0	0
[(1) + (2)] / [Volume total facturé]		